DAL, RESF. Quand l’hospitalité est obligatoire…

26/03/2015 à 7h55



Bientôt la fin de la trève hivernale. Les centres d’accueil d’urgence, ouverts au 1er décembre, s’apprêtent à fermer leurs portes. De nombreux logements supplémentaires pour les travailleurs migrants et les demandeurs d’asile vont ainsi disparaître.

Pour RESF et le DAL, la capacité d’accueil est insuffisante. « *La France est terre d’asile. Les travailleurs migrants et les demandeurs d’asile ont le droit à un logement. C’est la loi.* » soutient Dominique Pierre, militante RESF.

Les deux associations sont décidées à mettre tout en œuvre pour que l’ensemble des demandeurs d’asile, qui ont droit à un accueil dans des conditions véritablement humaines, soient relogés au plus vite.

Tout lire : Paris Normandie